Pourquoi et comment payer les frais de demi-pension par télépaiement.

Pour vous, les avantages sont nombreux :

- Confort :

• Gain de temps par un mode de paiement adapté aux usages actuels.
• Connexion sécurisée avec login/mot de passe

- Visibilité :

• Visualisation de toutes vos créances (un ou plusieurs enfants).
• Visualisation des dates d'échéance.
• Possibilité de dialogue avec l'agent comptable sur une adresse mail dédiée.

- Souplesse :

• Choix de la créance à régler, conformément à la règlementation.
• Retour immédiat du ticket de paiement.
• Historique des paiements visibles.

Connexion sur le portail EduConnect : https://educonnect.education.gouv.fr
Votre identifiant et mot de passe sont accessibles directement sur le portail

Procédure à suivre :

1/ Connectez-vous au site EduConnect à l'adresse suivante : **https://educonnect.education.gouv.fr**

- Vous êtes sur la page ci-dessous :

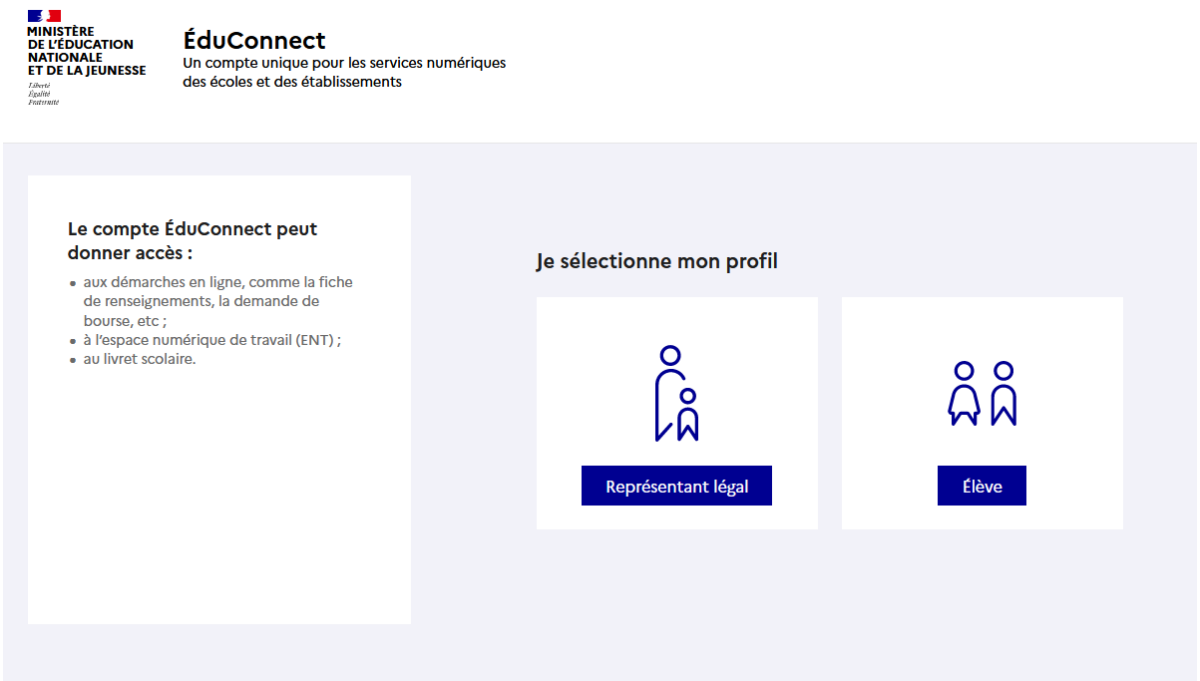

- Vous sélectionnez le profil **« Représentant légal ».**

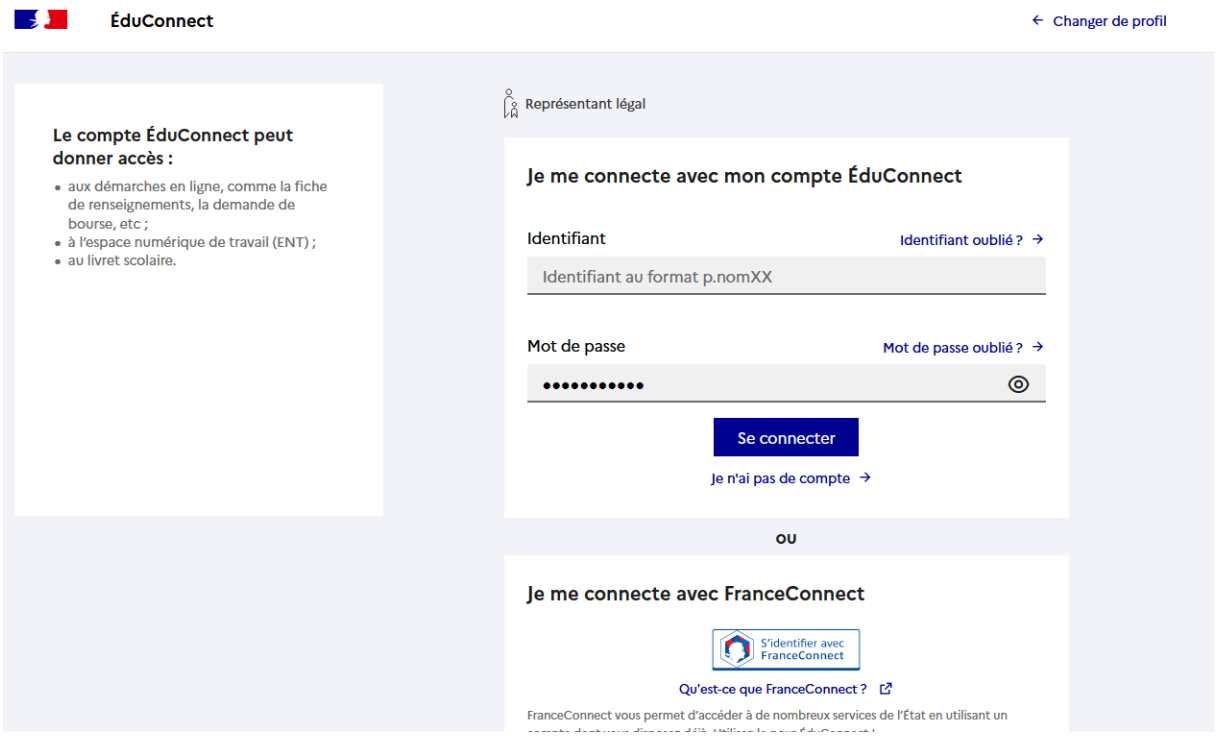

- Vous tapez votre identifiant et votre mot de passe (si vous les avez oubliés, cliquez sur « Identifiant oublié » et/ou « Mot de passe oublié » et suivez les indications).
- Vous pouvez également vous connecter avec vos identifiants et mot de passe via FranceConnect.

- Vous sélectionnez l'élève dont vous êtes le représentant légal. Vous allez être dirigé vers la page de paiement.

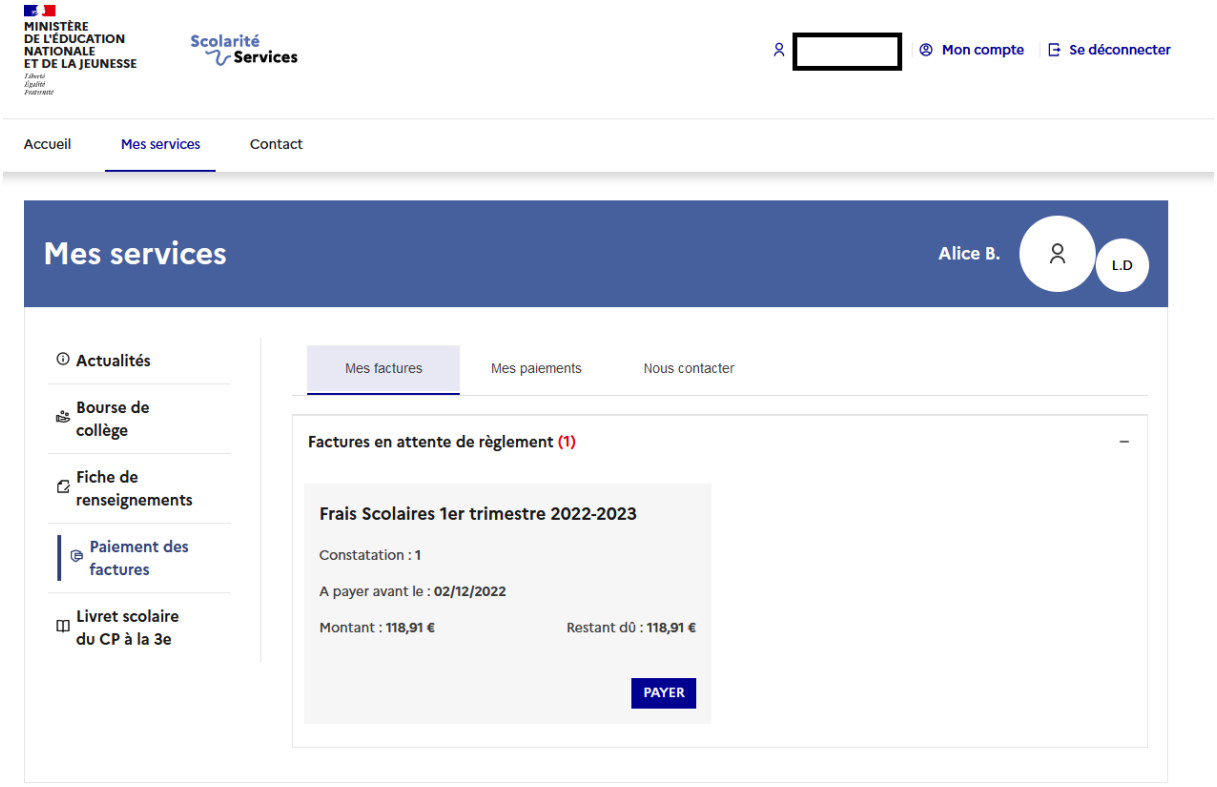

- Cliquez sur « **PAYER ».**

- Sélectionner **« Payer par carte bancaire ».**

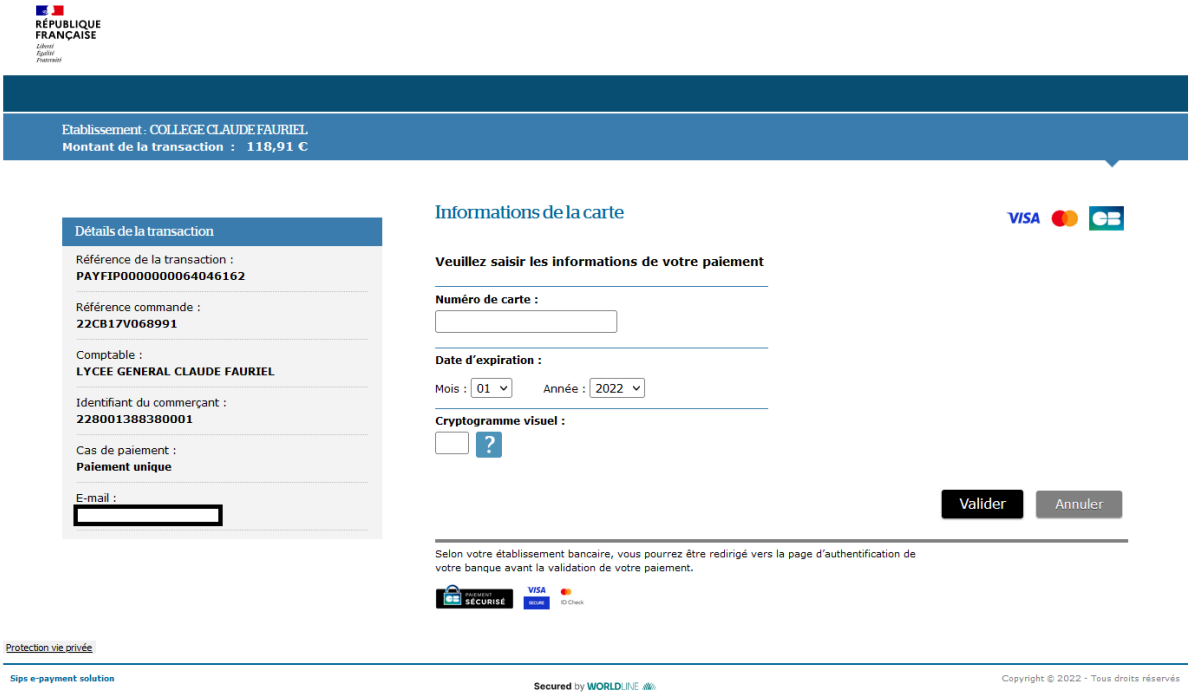

- Vous saisissez les informations de votre paiement comme pour tout achat via internet. Vous pouvez éditer si vous le souhaitez un exemplaire de votre paiement.

Au besoin, vous pouvez contacter l'intendance au 04 77 49 37 28